

RECOURS

L'Arizona vote des lois mais notre combat continue



Depuis plus d'un an et demi, nous sommes en lutte contre le gouvernement Arizona, à travers des actions, des manifestations et des grèves.

En mai-juin, une série de lois a été votée, notamment pour imposer le recrutement contractuel, réformer nos pensions ainsi que les pensions pour inaptitude médicale, et revoir la règle qui permettait aux syndicats de bloquer les changements du statut et le règlement concernant les prestations, les repos et le statut syndical.

Ces lois sont votées, mais nous ne baissons pas les bras. Nous continuons à mener des actions contre la politique de l'Arizona, tout en engageant des démarches juridiques pour contester ces lois devant les tribunaux.

Une première procédure déjà introduite

Nous avons déjà introduit un recours en annulation auprès du Conseil d'État contre les adaptations réglementaires et statutaires publiées par HR Rail qui mettent fin au régime des pensions pour inaptitude physique. Ces textes ouvrent la voie au licenciement d'un agent



lorsque la médecine de l'administration (HR Rail) décide qu'il est médicalement inapte pour une durée indéterminée, et que l'employeur a entrepris les efforts nécessaires pour adapter son poste de travail ou le réaffecter.

Pour rappel, nous avons voté contre ces adaptations en commission paritaire nationale. Une démarche devant la Cour constitutionnelle est également envisagée afin d'obtenir l'annulation de cette loi.

D'autres recours à venir

Par ailleurs, nos juristes analysent la possibilité de contester devant cette même Cour la loi qui révisé en profondeur nos pensions et supprime le recrutement statutaire.

La loi qui met fin à notre minorité de blocage en commission paritaire nationale sera elle aussi contestée devant la Cour constitutionnelle.

La Cour constitutionnelle est la juridiction belge qui vérifie que les lois respectent bien la Constitution - notamment les droits fondamentaux - et qui peut annuler celles qui n'y sont pas conformes.

Et maintenant ?



Ces démarches prendront plusieurs mois.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution des analyses de nos avocats.

Si nécessaire, nous ferons appel à nos affiliés pour nous fournir des témoignages et des informations permettant d'étayer nos démarches juridiques.

